

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1117/SLAG portant nomination d'un conseiller près le Conseil du contentieux Administratif.

n° 1117/SLAG

Ministère  
HAUT-COMMISSARIAT

Date de publication  
5 décembre 1974

Numéro JO  
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro  
25 février 1974

### VISAS

**Vu** la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et le décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire

**Vu** le décret modifié du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des conseils du contentieux administratif dans certains territoires, et le décret modifié du 7 septembre 1881 le rendant applicable dans tous les territoires d'outre-mer

**Vu** le décret n° 46-722 du 15 avril 1946 portant réorganisation du conseil du contentieux administratif du territoire

**Vu** l'arrêté n° 12/SLAG du 7 janvier 1972 fixant la composition du conseil du contentieux administratif,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

M. Gilbert Vinciguerra, chef du service de Législation et administration générale, chef de division de la France d'outre-mer, est nommé conseiller titulaire au Conseil du contentieux Administratif, en remplacement de M. Charles Merz, chef du service des Finances Etat, administrateur en chef des Affaires d'outre-mer.

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.